

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 février 2010 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présent : Micheline L. Morency, directrice générale  
Me Jacques Robichaud, greffier

Absente : Mme Danie Deschênes, conseillère

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2010-02-36 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point reporté :

**4.1** Contrat de service avec SAE – application de la réglementation sur les pesticides saison estivale 2010.

Points ajoutés :

**7.1** Avis de motion – règlement modifiant le règlement sur les ventes de garage et les ventes temporaires (no 470);

**7.2** Bell Canada – approbation d'une demande d'installation d'une ancre (Hauban) à un poteau situé à l'intersection des boulevards Perrot et Caza.

ADOPTÉE

**2010-02-37 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2010 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 26 JANVIER 2010 (19H, 19H40 ET 20H05)**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2010 et des séances extraordinaires du 26 janvier 2010 (19h, 19h40 et 20h05), au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2010 et des séances extraordinaires du 26 janvier 2010 (19h, 19h40 et 20h05), tels que présenté.

ADOPTÉE

**2010-02-38 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2010 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2010, au montant de **141 563.19 \$**.

ADOPTÉE

**2010-02-39**      **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2010 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2010, au montant de **486 626.31 \$**.

ADOPTÉE

**2010-02-40**      **TRANSFERT DES SURPLUS AFFECTÉS AU SURPLUS NON AFFECTÉ**

Considérant que des surplus non affectés avait été réservés il y a plusieurs années pour des projets spécifiques tels que :

- des honoraires professionnels pour une piste cyclable et la bibliothèque;
- des coûts pour la Fête communautaire.

Considérant que ces surplus non affectés n'ont pas été utilisés lors desdits projets.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu d'autoriser la trésorière à transférer la somme de **26 700 \$** des surplus affectés non utilisés au surplus non affecté, pour permettre une nouvelle affectation à des projets futurs.

ADOPTÉE

**2010-02-41**      **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UN MONTANT APPROXIMATIF DE 1 300 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉMISSAIRE MARIN DES ÉTANGS AÉRÉS**

Monsieur Jean Fournel, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt d'un montant approximatif de 1 300 000 \$ pour les travaux de prolongement de l'émissaire marin des étangs aérés. Le remboursement de ce règlement d'emprunt sera à la charge de l'ensemble de la Ville.

**2010-02-42**      **DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ DE VAUDREUIL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER POUR L'ANNÉE 2010**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière auprès de M. Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, au montant de **140 000 \$**, pour les travaux d'amélioration du boulevard Perrot et autres rues locales.

ADOPTÉE

**19h39** - Le conseiller Normand Pigeon déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt financier direct ou indirect et quitte la salle du conseil.

**2010-02-43**     **SODEC – PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN –  
DEMANDE DE RENOUELEMENT DU BAIL DE LA MAISON DU  
GARDIEN**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot demande à la SODEC de renouveler le bail de la Maison du gardien du Parc historique de la Pointe-du-Moulin pour une période additionnelle de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2013, au coût de **14 520 \$**, plus taxes, la première année, plus l'indexation selon l'IPC pour les années suivantes.

ADOPTÉE

**19h41** - Retour de M. Normand Pigeon.

**2010-02-44**     **COOP DE L'ÎLE – ÉDITION 2010 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Considérant que la Coop de l'Île permet à des jeunes, âgés de 13 à 16 ans des 4 municipalités de L'Île-Perrot, de créer leur propre emploi d'été, par le biais d'une entreprise coopérative.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse une subvention de **500 \$** à la Coop de l'Île, édition 2010.

ADOPTÉE

**2010-02-45**     **CONTRAT DE SERVICES AVEC M. DANIEL BERTOLINO POUR LE  
PROJET D'AUDIO-GUIDE**

Considérant que la demande d'aide financière en vertu du Pacte rural pour le projet d'audio-guide a été acceptée par la MRC et le CLD de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu de retenir les services de M. **Daniel Bertolino** pour la réalisation des volets techniques et technologiques du projet d'audio-guide. Le coût du contrat de service s'élève à la somme de **12 772.50 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉE

**2010-02-46**     **CONTRAT DE SERVICE D'ARCHITECTE POUR LE  
RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL DU CARREFOUR NOTRE-DAME**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu de retenir les services de la firme **Poirier Fontaines**, architectes, pour la réalisation des plans et devis du projet de réaménagement du sous-sol du Carrefour Notre-Dame. Le coût du contrat de service est de **3 475 \$**, taxes incluses; le tout puisé à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

**2010-02-47      VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE SOUTIEN AUX INSCRIPTIONS – HOCKEY MINEUR ET SKIEURS DE L'ÎLE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse aux organismes suivants une aide financière pour le soutien aux inscriptions des résidents de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot :

- Association du hockey mineur de L'Île-Perrot, la somme de **68 250 \$**, soit 250 \$ par inscription pour 273 joueurs pour la saison 2009-2010;
- Les Skieurs de l'Île, la somme de **500 \$**, pour 100 inscriptions pour la saison 2009-2010.

ADOPTÉE

**2010-02-48      RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot fait partie de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot;

Considérant que le conseil d'administration de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot a adopté, le 6 janvier 2010, le règlement no 115 décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour la création d'un fonds de roulement;

Considérant l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu d'approuver le règlement no 115 de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot intitulé « Règlement décrétant un emprunt de **250 000 \$** pour la création d'un fonds de roulement », adopté le 6 janvier 2010.

ADOPTÉE

**2010-02-49      SÉCURITÉ INCENDIE – MODIFICATIONS AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

Considérant l'obligation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie selon un avis du ministre de la Sécurité publique, daté du 1<sup>er</sup> septembre 2001;

Considérant que l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

Considérant que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

Considérant que le 14 juillet 2009, le conseil municipal a entériné les objectifs de protection optimale contenus au chapitre 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, version du 4 juin 2009, et a adopté un plan de mise en œuvre;

Considérant que le 26 août 2009, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté une version du Schéma et du plan de mise en œuvre différente de celle du 4 juin 2009.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon, et résolu de demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier, au moment opportun, le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le plan de mise en œuvre de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot contenu au chapitre 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

- 1° à la section 3.7.1 (page 84), par le remplacement, après les mots « Notre-Dame-de-L'Île-Perrot », des mots « en 2009 » par les mots « en 2011 »;
- 2° à la page 193, dans le bas de page de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, par le remplacement des mots « du secteur 5 » par « des secteurs 4 à 7 »;
- 3° au tableau 4.12 de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, par le remplacement :
  - a) à la page 195, des mots « 20 min. » par « 25 min. »;
  - b) à la page 197, des mots « du secteur 5 » par « des secteurs 4 à 7 »;
- 4° par l'ajout, au tableau 4.23 de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (page 222), des mots « la prévention additionnelle est nécessaire dans le périmètre urbain (avec ou sans eau), à l'exception du secteur 3 »;
- 5° à la section « APPROVISIONNEMENT EN EAU » (page 238) :
  - a) par la suppression de la marque « X » à la MRC;
  - b) par l'ajout de la marque « X » à chaque autorité locale.

ADOPTÉE

2010-02-50

**PROJET DOMICILIAIRE RUE MARIE-MARTHE-DAOUST PHASE 1 –  
ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

Considérant que les travaux de la Phase 1 du projet domiciliaire de la rue Marie-Marthe-Daoust ont été exécutés conformément à l'entente sur les travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx, et résolu de procéder à l'acceptation finale des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux de la Phase 1 du projet domiciliaire de la rue Marie-Marthe-Daoust, sur le lot numéro 3 411 546.

ADOPTÉE

**2010-02-51**      **ACQUISITION D'IMMEUBLES – PROJET DOMICILIAIRE « BOISÉ DE L'ÎLE (PHASE II) » - CESSION DE RUES PAR LES PLACEMENTS JETONS BLEU INC**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot acquiert de la compagnie Les Placements Jetons Bleu inc., moyennant la somme nominale de 1 \$, libre de tout droit réel, les lots 2 070 997 (rue Adrien-D'Anjou), 2 421 830 (croissant Noël-Legault), 2 421 831 (croissant Fernande-Létourneau), 2 421 832 (rue Pierre-Montpetit), 2 421 833 (rue Iberville Ptie), 2 421 837 (rue Alfred-Grefford) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, avec tous les ouvrages exécutés dans et sur ces rues, ainsi que tous les droits et recours du cédant contre les entrepreneurs qui ont exécuté les travaux.

D'autoriser la mairesse et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir et tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**2010-02-52**      **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGE ET LES VENTES TEMPORAIRES (RÈGLEMENT NO 470)**

Monsieur Sylvain Lemire, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement sur les ventes de garage et les ventes temporaires. Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir que les ventes de garage se tiendront durant 3 fins de semaines prédéterminées, sans nécessité de permis, et d'interdire les affiches de ventes de garage. Ce règlement aura également pour objet de réglementer les ventes temporaires, de prévoir les conditions de délivrance du permis de vente temporaire. Ce règlement prévoira également les pénalités en cas de contravention à la réglementation. Finalement, ce règlement remplacera le règlement no 470 intitulé « Règlement sur les ventes de garage et les ventes temporaires (RMH 299) ».

**2010-02-53**      **BELL CANADA – APPROBATION D'UNE DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE ANCRE (HAUBAN) À UN POTEAU SITUÉ À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS PERROT ET CAZA**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire, et résolu d'approuver la demande de Bell Canada pour l'installation d'une ancre (hauban) à l'intersection des boulevards Perrot et Caza, selon le plan numéro 101 (projet G17854, permis 009-4022) : la directrice de la Gestion du territoire, Mme Line St-Onge, est autorisée à signer la demande d'intervention.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapports du mois de janvier 2010 de la Gestion du territoire.

**2010-02-54    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon, et résolu de lever la séance à 20h21.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Micheline L. Morency  
Greffière adjointe

/vc

\*\*\*\*\*

